

# L'EMPLOI DES JEUNES CHERCHEURS, c'est notre avenir collectif

## Le SNCS-FSU appelle à des solutions urgentes pour l'emploi scientifique

À juste titre, le Comité national de la recherche scientifique a lancé, en juin dernier, dans un contexte qui va encore s'aggraver pour nos jeunes docteurs, un important appel pour l'emploi scientifique<sup>1</sup>. En effet, au lieu de créer des emplois, les gouvernements depuis des années en suppriment, comme l'a bien montré l'analyse chiffrée produite par le Conseil scientifique du CNRS en janvier dernier.

Ainsi le CNRS a perdu plus de 800 emplois statutaires depuis 2002. Les universités ont gelé des emplois de titulaires par centaines à cause de l'insuffisance des dotations ministérielles. L'effort de recherche du privé est trop faible malgré les 6 milliards déversés sur les entreprises via le crédit impôt recherche (CIR). Parallèlement, le nombre d'emplois précaires explose tout comme le chômage des jeunes docteurs : «Alors que le taux de croissance annuel du nombre de thèses [en France est] parmi les plus faibles de l'OCDE», pourquoi avons-nous «un taux de chômage des docteurs près de 3 fois supérieur ?» interroge un rapport<sup>2</sup>. Irresponsable ! Irresponsabilité d'autant plus grande que les comparaisons internationales montrent qu'en 10 ans, l'effort de recherche français par rapport au PIB a stagné<sup>3</sup> alors qu'il progressait fortement dans la plupart des pays (Figure 1).

De ce fait, le système public de recherche s'en trouve profondément affaibli tandis que le retard pris par la recherche industrielle et l'innovation a largement contribué au délitement de l'appareil productif français, au déficit du commerce extérieur et au niveau élevé de chômage.

Allons-nous continuer ?

### DES ENJEUX NATIONAUX MAJEURS

#### Relancer l'effort de recherche

L'effort total de la France en matière de recherche (publique et privée) représente 2,26 % du PIB en 2012, soit pratiquement le même chiffre qu'en 2002 (2,23 %), ce qui confère à la France une quinzième place mondiale. Plus encore, c'est le creusement des écarts avec les pays de tête qui est inquiétant. Déjà 8 pays ont dépassé les 3 % du PIB et deux les 4 %. C'est dire que l'objectif que nous proposons, atteindre les 3 % d'ici 10 ans, est modeste puisque d'ici-là les pays qui nous devancent auront encore progressé. Mais c'est un objectif indispensable même s'il est difficile. Il suppose d'augmenter environ d'un tiers l'effort français, et donc le nombre de scientifiques, les rémunérations constituant une part très majoritaire des dépenses de recherche.

#### Remettre à niveau le financement de la recherche publique

Officiellement, la France consacre 0,8 % du PIB à la recherche publique. Les dépenses de la recherche publique incluent en France près de 10 % de recherche militaire, mais très peu dans les autres pays<sup>4</sup>. D'autre part, héritage des grands programmes technologiques du gaullisme, la recherche publique française (et elle seule avec cette ampleur) réalise des recherches industrielles au travers du CEA, du CNES notamment. C'est positif pour le pays, mais cela représente près de 0,2 % du PIB qui ne doit pas être assimilé à des recherches de base. La France consacre donc, non pas 0,8 % du PIB, mais entre 0,55 % et 0,6 % du PIB à ce qu'on classe comme «recherche publique» dans les autres pays (universités, organismes, agences). L'objectif européen est 1 % du PIB, soit pour nous une augmentation en 10 ans de plus de 65 %.

#### 6 000 emplois de plus par an pour la recherche

Il n'y a pas de recherche sans scientifiques : pour passer de 0,6 % à 1 % du PIB, il faudrait donc accroître le potentiel humain d'au moins 65 % en dix ans. Mais sur quelle assiette ? D'après le rapport 2013 sur l'« État de l'emploi scientifique »<sup>5</sup> du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les personnels de niveau post-thèse représentent 80 000 ETP (équivalent temps plein) au total, donc environ 55 000 si on exclut les non-titulaires et les chercheurs du CEA et du CNES qui sont directement dans des activités militaires ou industrielles. Il faut donc 35 000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de plus en dix ans, soit 3 500 par an. Ces créations n'ont de sens que si on accroît simultanément de 2 500 par an les personnels d'accompagnement, ce qui représente au total 6 000 emplois de plus par an à créer...

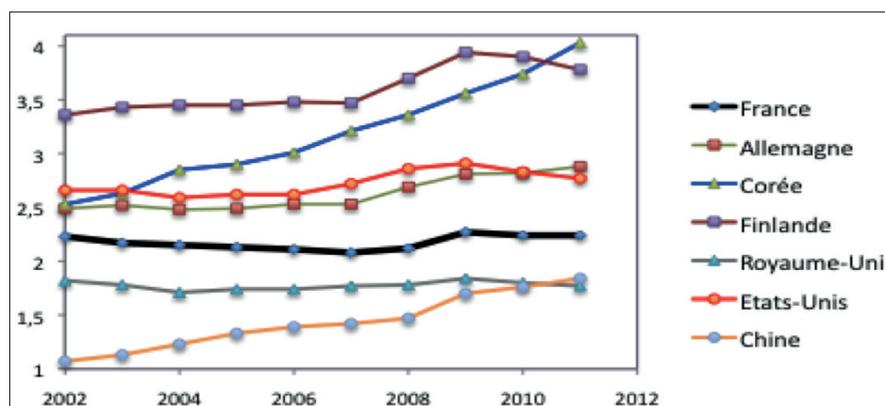


Figure 1: Dépense intérieure de R & D versus le PIB

## Restaurer les capacités de l'enseignement supérieur

Parallèlement, la situation de l'enseignement supérieur et le métier d'enseignant-chercheur se sont profondément dégradés en 12 ans du fait de l'accroissement des tâches liées à l'enseignement et de la multiplication des heures supplémentaires. Cela a eu pour conséquence une diminution significative du temps disponible pour la recherche. La création massive de postes, notamment d'enseignants-chercheurs, au nom de la recherche devrait s'accompagner de mesures favorisant la recherche de ceux-ci, comme la création d'un grand nombre de postes d'accueil en délégation dans les organismes.

Ajoutons que l'objectif de diminuer l'échec en premier cycle implique de créer des emplois spécifiques. Les 1 000 emplois par an actuellement créés dans les établissements universitaires pourraient en 10 ans améliorer considérablement la situation s'ils s'ajoutaient à l'effort de recherche et à condition que la masse salariale correspondante ne serve pas à boucher les trous budgétaires des universités comme cela se fait aujourd'hui. Au total, les besoins devraient conduire à créer 7 000 postes par an dans l'enseignement supérieur et la recherche (ES-R) civil public.

## Développer la recherche privée et l'innovation

L'industrie française ne souffre pas d'un coût du travail trop élevé, mais d'abord du fait, qu'en dix ans, elle a progressivement perdu pied dans les produits nouveaux et les technologies de pointe. Malgré le CIR, les dépenses de recherche des entreprises restent modestes (1,43 % du PIB). Cette situation est aggravée par le fait que, d'après le Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), la moitié des docteurs trouve *in fine* un emploi dans la recherche publique et un quart seulement dans la recherche privée. En d'autres termes, par rapport à l'objectif européen d'atteindre 1 % du PIB pour la recherche publique et 2 % pour la recherche privée, nous sommes en fait dans un rapport strictement inversé quant au nombre de docteurs recrutés. Le rapport déjà cité<sup>2</sup> précise : « *Même lorsqu'il s'agit de recrutements pour la fonction recherche, les entreprises privilégient les profils d'ingénieurs par rapport aux titulaires de doctorat. Ces derniers ne représentaient en 2009 que 13 % des chercheurs en entreprise.* » Ce n'est pas faire

injurer aux formations d'ingénieurs que de souhaiter une proportion beaucoup plus grande de docteurs et d'ingénieurs-docteurs dans les laboratoires.

## LES DIFFÉRENTS ASPECTS D'UN PLAN PLURIANNUEL DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE

### Pourquoi un plan pluriannuel ?

Aujourd'hui, nous voyons une partie des jeunes docteurs à l'expatriation, au déclassement ou au chômage, non sans leur avoir fait subir quelques années de CDD. Mais dans le même temps, et de ce fait, une partie des étudiants dont les profils sont les plus recherchés se détournent du doctorat et des métiers de l'ES-R. La baisse programmée des recrutements de scientifiques dans le secteur public pour les prochaines années en raison de la baisse des départs en retraite (Figure 2) va aggraver la situation<sup>6</sup>. Déjà le nombre de doctorats soutenus chaque année par des étudiants de nationalité française baisse. Si bien que dans quelques années, quand les départs en retraite des enseignants-chercheurs vont devenir nombreux, ceux entrés lors des fortes créations d'emplois des années 80 terminant leur carrière, on risque bien d'avoir des grosses difficultés à remplacer ces collègues, du moins dans certaines disciplines, à cause du nombre insuffisant de docteurs formés.

Pour attirer les étudiants vers le doctorat, il faut montrer que les débouchés existent et que les métiers de l'ES-R sont attractifs. Cela signifie qu'un plan pluriannuel de l'emploi implique, au-delà du nombre de postes à créer chaque année, un ensemble de mesures permettant d'atteindre l'objectif fixé.

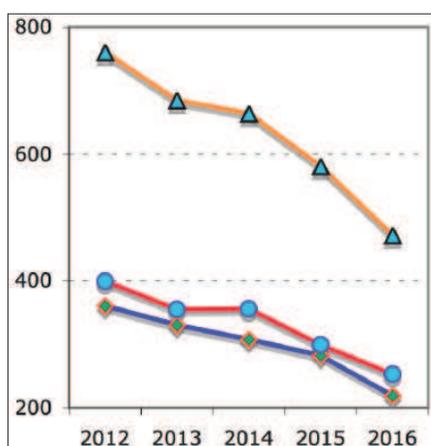


Figure 2 : Évolution à venir des départs en retraite au CNRS

## En finir avec la précarité, recruter plus jeune

Une des premières conditions pour retrouver l'attractivité est de mettre fin à la fois aux années de précarité post-thèse et au recrutement tardif qui en résulte : l'âge de recrutement au CNRS (Figure 3) pour les chargés de recherche 2<sup>e</sup> classe passe de 30 ans en 2001 à 32,2 ans en 2012 et, pour les chargés de recherche 1<sup>re</sup> classe, de 35,5 ans en 2001 à 37,7 ans en 2012<sup>7</sup>.

Le même type d'évolution est observé dans l'enseignement supérieur chez les enseignants-chercheurs. L'objectif doit être de recruter au plus près de la thèse la grande majorité des chercheurs, tout en laissant des possibilités de recrutement plus tardif pour ceux venant d'autres métiers ou de l'étranger. Il faut non seulement créer des postes en nombre suffisant, mais aussi, le plus vite possible résorber le nombre de précaires car, sinon, il faudra de très nombreuses années pour abaisser l'âge de recrutement.

L'intégration des précaires<sup>9</sup> est donc la première urgence. Elle pourrait se faire à la fois par transformation en postes des crédits qui actuellement servent à les payer (fonctionnement, ANR, PIA, etc.) et en accentuant plus fortement les premières années du plan pluriannuel. Même si l'État a des responsabilités envers tous les précaires, leur intégration dans l'ES-R doit respecter les procédures de concours et les niveaux requis.

## Développer la formation par la recherche

La thèse est considérée à juste titre comme une formation à la recherche, mais aussi par la recherche. En effet, la réponse aux grands défis sociaux, environnementaux et économiques, ainsi que la complexité des problèmes

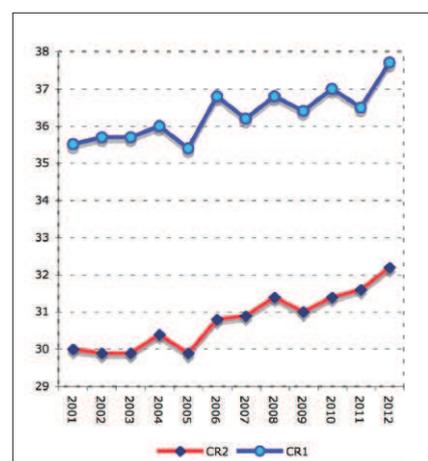


Figure 3 : Évolution de l'âge de recrutement au CNRS

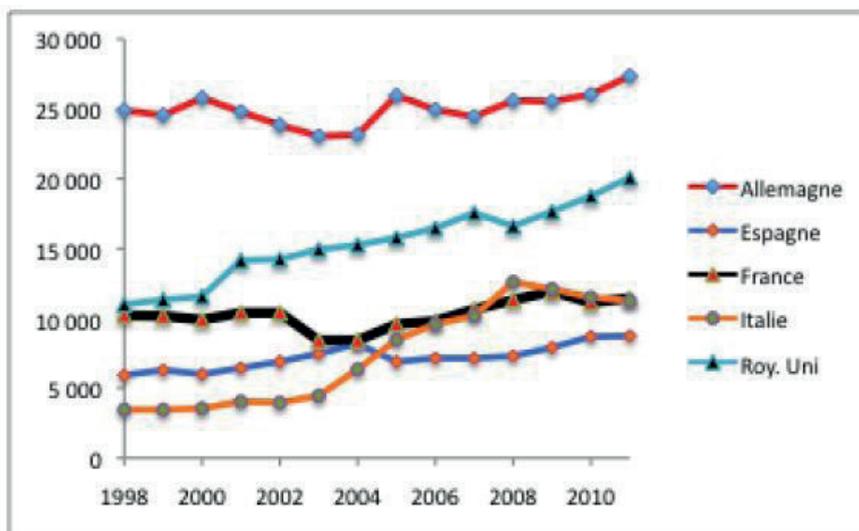


Figure 4 : Nombre de doctorats soutenus chaque année (OST)

à résoudre nécessitent une pluralité de formations des cadres. Il serait souhaitable que la recherche irrigue beaucoup plus toutes les activités du pays et il conviendrait d'ouvrir les corps de l'État aux jeunes docteurs. Plus généralement, la thèse doit être reconnue dans les conventions collectives comme dans les statuts de la fonction publique. Mais c'est bien sûr dans la recherche industrielle que les docteurs devraient être recrutés beaucoup plus nombreux. Sous cet aspect, malgré des incitations apparentes, le CIR n'a eu aucun impact<sup>9</sup> et semble s'être cantonné dans sa fonction de niche voire de fraude fiscale<sup>10</sup>. Le nombre déclaré des scientifiques au titre du CIR doit être vérifié. Dans le cadre de la compression et de la moralisation du CIR nous demandons que les entreprises n'ayant pas (ou peu) augmenté leur potentiel scientifique, notamment de docteurs, voient leur CIR fortement amputé. Nous proposons de conditionner son versement à une croissance de l'emploi scientifique et de rétablir un plafond (supprimé en 2008). Les dépenses de R&D des entreprises n'ont en effet pas progressé depuis 2008 alors que le montant du CIR a été multiplié par plus de 3, passant de 1,8 à 5,8 milliards par an, et que l'emploi dans la recherche privée a diminué de près de 11% en France.

### Rendre attractifs des métiers et des carrières

Les échelles de début de carrière doivent être fortement revalorisées (de l'ordre de 25%) et les perspectives de carrière fortement améliorées. La PES (Prime d'excellente scientifique) doit être supprimée et son budget utilisé pour

améliorer les débuts de carrière des jeunes chercheurs. L'objectif est que le salaire ne soit pas trop dissuasif, mais il est clair que nous n'atteindrons jamais le salaire de recrutement d'un élève d'une école de commerce, même modeste. L'attractivité potentielle devrait être la nature du métier. Il s'agit de travailler dans une équipe où chacun peut s'épanouir, un laboratoire où règne la démocratie et où les moyens sont suffisants au niveau international. Cette liberté implique donc une nette augmentation des crédits de base distribués sur la base de la qualité scientifique, après une évaluation par les pairs, démocratique et transparente. Et la mise en place progressive d'une forte limitation de possibilités de recrutement sur CDD.

### La formation

Notre taux de croissance du nombre de thèses est parmi les plus faibles de l'OCDE (Figure 4). Nous ne formons que 12 000 docteurs contre 20 000 pour le Royaume uni et 27 000 pour l'Allemagne<sup>11</sup>.

Et contrairement à une idée reçue, notre retard est encore plus marqué dans certaines disciplines de sciences humaines et sociales qui sont menacées dans leur existence.

La proposition faite ci-dessus de créer 4 500 (3 500 + 1 000) emplois par an au niveau de la thèse, n'a de sens que si on forme au moins 4 500 docteurs de plus par an. Il faudrait en ajouter autant pour développer la formation par la recherche, en particulier avec l'objectif que les laboratoires des entreprises comportent 50% de docteurs. Cela implique non seulement la mise en œuvre des mesures d'attractivité citées, mais

aussi un processus d'orientation et d'incitation tout au long des cycles de licence et de maîtrise.

## LE COÛT ET LE FINANCEMENT D'UN PLAN PLURIANNUEL

Quel coût pour créer 7 000 emplois par an ? Environ 350 millions de plus par an. Mais le coût des créations de postes n'est qu'une fraction d'un coût total incluant l'amélioration des carrières, les bâtiments, la vie étudiante ou les moyens de travail.

Le coût total représente entre 1 milliard et 1,3 milliard de plus par an d'après les rapports 2012 de Vincent Berger (rapporteur des Assises de l'ES-R) et de Jean-Yves Le Déaut (député). En prenant l'hypothèse basse, cela représente quand même 55 milliards (1 + 2 + 3... + 10) cumulés à trouver sur 10 ans. Dont près de 20 pour les seules créations de postes et leur financement pendant 10 ans. Notre but ici n'est pas de donner des solutions «clés en main», mais de donner des idées pour contribuer à la faisabilité d'un plan pour l'emploi et donc des pistes pour des batailles.

### Des consolidations et redéploiements nécessaires au niveau français

- *L'intégration des précaires* devrait se faire par transformation des crédits publics servant à les payer en masse salariale pour des emplois statutaires. Le recensement officiel des précaires, qui n'a jamais été effectué malgré les nombreuses demandes des syndicats devient une priorité. Dans le même ordre d'idée, les crédits servant à payer les CDD de l'ANR ainsi que ceux des actions des PIA (Programme d'investissements d'avenir, Idex, labex, etc...) doivent être reconvertis en emplois pérennes. Ceci concerne une part majoritaire des CDD post-thèse. Répétons-le : c'est une urgence. Une partie des crédits (ANR, PIA) servant au financement des projets de recherche doit aussi être redirigé vers le soutien de base des laboratoires.

- *La consolidation des 1 000 postes / an* Pour favoriser la réussite étudiante, le gouvernement s'était engagé à créer 1 000 emplois de plus par an d'enseignants-chercheurs. Il faut consolider cet engagement positif, comme montré ci-dessus, et l'accompagner d'un plan de création d'emplois de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens au nom de la recherche.

Le maintien de la qualité de notre système de recherche  
passe par le renforcement de l'action, et notamment l'action syndicale.  
**Chercheurs, ITA, doctorants et postdocs, titulaires et contractuels**



## REJOIGNEZ-NOUS, SYNDIQUEZ-VOUS

→ <http://sncs.fr/Pour-adherer-au-SNCS>



*- Le transfert de financements provenant du CIR*

Aujourd'hui, après notamment le dernier rapport de la Cour des comptes, le CIR fait preuve d'une grande unanimité quant à son inefficacité<sup>9</sup>. Nous proposons de conditionner son versement à une croissance de l'emploi scientifique. Par ailleurs, le CIR ayant été « accumulé » pendant des années par amputation des crédits budgétaires de l'ES-R, nous proposons de reconvertir vers l'emploi scientifique public au moins un milliard dans l'immédiat et deux à terme. Un milliard, cela représente 10 milliards en 10 ans (1 + 1 + 1...) de quoi financer la création de 10 000 emplois et leur paiement pendant 10 ans. Mais c'est un fusil à un coup, éventuellement à 2 coups si on convertit 2 milliards du CIR en postes.

### La contribution du niveau européen

*- L'exclusion de l'ES-R du montant de la dette*

À partir de septembre 2014, Eurostat appliquera une nouvelle méthode de calcul de la dette versus le PIB : la comptabilisation des dépenses de recherche et de développement se fera en

tant que capital en formation, c'est-à-dire comme un investissement générateur de plus-value et non plus comme un coût de production. Nous devons tirer parti de ce premier pas important et exiger que cela devienne aussi la règle pour l'UE.

*- La place de l'ES-R dans « les 300 milliards d'investissements européens »*

Par ailleurs, le nouveau président de la commission européenne a annoncé un programme supplémentaire d'investissements européen de 300 milliards (environ deux années du budget communautaire), sans qu'on sache pour l'instant s'il s'agit d'argent nouveau ou d'un montant réservé aux fonds structurels européens au titre du budget 2014-2020. Quelle qu'en soit la signification, il convient d'exiger qu'une partie significative de ces investissements aillent vers l'ES-R.

### Une programmation à terme, un emprunt dans l'immédiat

La mise en œuvre de nos propositions permettrait à la fois de résorber la précarité et de répondre, par redéploiement, à pratiquement la totalité des emplois à créer dans les 10 ans qui viennent. Mais le coût des créations de

postes n'est qu'une fraction d'un coût total. Par ailleurs, les redéploiements que nous proposons demandent du temps pour être mis en œuvre.

Quelles qu'en soient les solutions adoptées à terme (budget, emprunt ou autre), il y a urgence.

Nous proposons que soit saisie la possibilité d'exclure les investissements dans l'ES-R du calcul de la dette, comme prévu par Eurostat, pour lancer un emprunt quadriennal de 10 milliards (1 + 2 + 3 + 4), qui serait géré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Et d'amorcer ainsi la mise en œuvre des propositions contenues dans ce texte. Le SNCS-FSU appelle la communauté scientifique à adopter toutes les formes d'action qui permettront d'imposer les emplois scientifiques et les moyens indispensables dont l'enseignement supérieur et la recherche ont véritablement besoin. Placer la science au service de l'intérêt général, au cœur d'un service public qui constitue sa raison d'être et sa condition d'efficacité, c'est l'avenir de nos sociétés, en France, en Europe et dans le monde.

## L'EMPLOI SCIENTIFIQUE EST L'INVESTISSEMENT D'AVENIR PAR EXCELLENCE

signez la pétition du Comité national  
de la recherche scientifique adressée  
au gouvernement sur :

<http://chn.ge/1sbk1T7>



un film réalisé par Géraldine Berger, sur YouTube  
<http://youtu.be/wclw33ZBqgA>

<sup>1</sup> <http://www.change.org/p/au-gouvernement-francais-l-emploi-scientifique-est-l-investissement-d-avenir-par-excellence>

<sup>2</sup> [http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU\\_EDU/0/1/138601-les-difficultes-d-insertion-professionnelle-des-docteurs-mohamed-harfi-cgsp-octobre-2013-original.pdf](http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/0/1/138601-les-difficultes-d-insertion-professionnelle-des-docteurs-mohamed-harfi-cgsp-octobre-2013-original.pdf)

<sup>3</sup> Dernières statistiques de l'OCDE. 1- Financement total de la recherche: la France qui coule. <http://sncs.fr/Dernieres-statistiques-de-l-OCDE-1>

<sup>4</sup> Y compris au Royaume-Uni où Mme Thatcher avait sous-traité au privé la plupart des commandes militaires de l'État, ainsi que le nucléaire.

<sup>5</sup> État de l'emploi scientifique en France, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid72997/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france.html>

<sup>6</sup> Document du CS du CNRS. Le nombre de départs en retraite des enseignants-chercheurs passe de 1 681 en 2012 à 1 158 en 2018. Celui des personnels CNRS de 760 en 2012 à 472 en 2016.

<sup>7</sup> Bilan social du CNRS

<sup>8</sup> Précaires: personnels correspondant à un emploi qui devrait être permanent

<sup>9</sup> <http://sncs.fr/IMG/pdf/VRS394.pdf>, page 39.

<sup>10</sup> « Combien de chercheurs en entreprise? La grande patouille! »

<http://sncs.fr/Combien-de-chercheurs-en>

<sup>11</sup> « La modeste place du doctorat en France »

<http://sncs.fr/l-La-modeste-place-du-doctorat-en>